



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

Convocation du 5 mars 2025
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Xavier BIZOT, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC et Christophe TRONET

ABSENTS : Maryse LAURENT	(donne pouvoir à Pascale GALLERNE)
Viviane BOULIN	(donne pouvoir à Annie LABBE)
Pierre-Jean SALAUN	(donne pouvoir à Marie-Ange LE FLANCHEC)
Pierre-Yves BRUNEL	(donne pouvoir à Romuald LABARRE)
David ROUALEN	(donne pouvoir à Xavier BIZOT)
Pierre MONFLIER	(donne pouvoir à Marie-Hélène PASCO)
Yann LE GUEDARD	(excusé)
Martial COLLET	(excusé)

SECRETARE DE SEANCE : Maxime LE CRONC

Membres en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 31

URBANISME

2025-914 SECTEUR DU MENEZ-HOM - DENOMINATION DE VOIE - MODIFICATION DE L'EMPRISE DE L'IMPASSE DU MENEZ-HOM

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier d'Iroise, M. DECRETON déclare que les espaces publics ont été réaménagés et l'emprise de certaines voies a été modifiée.

C'est le cas pour l'impasse du Menez-Hom : son ancienne emprise bordait la partie ouest de l'ancien « bâtiment D » démoli en 2016 pour permettre la construction de 16 logements locatifs sociaux, la réalisation d'un terrain multisports et des cheminements doux vers le centre-ville. Ainsi, l'ancienne impasse du Menez-Hom, d'une longueur de 120 mètres linéaire, a aujourd'hui disparu.

mis sur internet le 19 mars 2025

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 022-212202154-20250311-DB202511MARS914-DE

Toutefois, les accès aux propriétés desservies par cette voie (maison d'habitation, arrière du restaurant « Le Grain de Sel » et arrière du Pollen) ont été rétablis via l'aménagement d'une impasse donnant sur la rue du Menez-Hom.

Il est donc proposé de supprimer la dénomination de l'ancienne impasse du Menez-Hom et dénommer la nouvelle impasse créée « impasse du Menez-Hom » (voir plan ci-annexé).

La longueur de cette nouvelle impasse est la suivante :

Nom de la voie	Longueur de voirie
Impasse du Menez-Hom	33 ml

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

- **Vu** l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de dénommer l'impasse créée sur le secteur du Menez-Hom dans le cadre des travaux de renouvellement urbain du quartier d'Iroise : « impasse du Menez-Hom ».

LE MAIRE
Rémy MOULIN



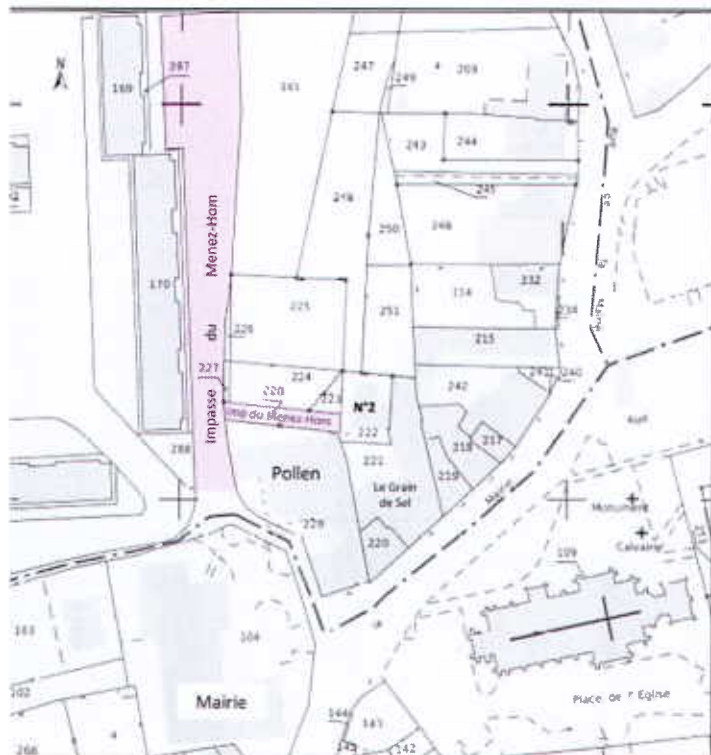
A Ploufragan, le 14 mars 2025

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Maxime LE CRONC



mis sur internet le 19 mars 2025

Impasse du Menez-Hom - Situation avant travaux



Impasse du Menez-Hom - Situation nouvelle

